

Procès-verbal N° 9 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 16/10/25

À : 10h

Présidence : Mr Didier CASANADA

Présents : Mmes Nadine GRECO.
Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Sauveur ROMAGNOLE

Absents excusés : Mme Martine JOLY, Mr Michel COLLADO

Assiste à la Réunion :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 8 du 10/10

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".
Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

JOURNEE DES CAPITAINES – SAMEDI 29 NOVMBRE à ST ANASTASIE

GARCONS U12/U13 de 9H30 à 12H30

ET

FILLES U12-U13-U14-U15-U16-U17-U18 de 14H00 à 17H00

Championnat U12/U13

Le Nombre de mutés en U12/U13 est de 4 (dont 1 Hors Période)

RAPPEL : En U12/U13 et U12 SE SONT LES REMPLACANTS DES EQUIPES QUI FONT LA TOUCHE

➤ **FORFAITS MATCHS Article 24 des RG DU District**

- Rhône Gardon du 11/10 D4 Poule D : Forfait Amende 30€
- Bagard 2 Coupe Pitch du 18/10 PI 35 : Forfait Amende 30€
- St Quentin Coupe Pitch du 18/10 PI 38 : Forfait Amende 30€
- FC Uzès Coupe Pitch du 18/10 PI 37 : Forfait Amende 30€
- OC Redessan pitch PI I 6 du 18/10 : Forfait Amende 30€

➤ Feuille de match papier adressée hors délai :

Art 53 et 72.4 des RG

ACADEMIE UNIVERS : Amende 50 euros

Match du 27.09.25 U12U13 D1 A Académie Univers / Anduze SC

➤ Retour CSR/ INFORMATION :

- Val de Ceze / Redessan du 11/10 D3 Poule C : Forfait de Redessan
- Pissevin / AEC St Gilles du 11/10 D3 Poule A : Forfait de AEC St Gilles
- Théziers / St Quentin du 11/10 D4 Poule C : Forfait de St Quentin

Championnat U12

Le Nombre de mutés en U12 est de 4 (dont 1 Hors Période)

Les Clubs qui veulent engager des équipes pour la Phase 2 en U12 peuvent le faire par mail auprès du District
Veiller à noter le niveau : Intermédiaire ou Loisirs ainsi que les desideratas (jumelage et/ou alternance etc...)

➤ Retour CSR/ INFORMATION :

- N. Soleil levant / Bouillargues U12 A 8 N2 Poule I du 04.10.25. Confirme le résultat acquis sur le terrain.
- Ent Beauc Jonqu / N. Soleil levant U12 à 8 Intermédiaire Poule I du 11.10.25 : Non utilisation Fmi amende 100 €.

Foot Animation - U10 à U10/U11

**LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE
AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.**

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
- Nîmes OL : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL. Noter le niveau et desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.

➤ Forfait / Art 24 des RG : Amende 30€

- Bagnols Pont Forfait U10 PI 17 30€

Foot Animation - U6 à U8/U9

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL. Noter le niveau et les desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.

➤ ART 53 ET 72.3 RG : amende : 25 euros pour NON-TRANSMISSIONS DE LA FEUILLE DE PLATEAUX :

- U6 PLATEAU N°17 (N. SOLEIL LEVANT)
- U6/U7 PLATEAU N°02 (AEC ST GILLES)
- U8 PLATEAU N°17 (AEC ST GILLES)
- U8 PLATEAU N°27 (SO AIMARGUES)
- U8 PLATEAU N°28 (REMOULINS SPORTS)
- U8/U9 PLATEAU N°03 (OL MAS DE MINGUE)

- U8/U9 PLATEAU N°20 (N. CHEMIN BAS)

➤ **FORFAIT Art 24 des RG**

- St Laurent des Arbres U6 Pl 11 FG - 30€
- Aimargues U6 Pl 7 du 11/10 - 30€
- Ent Uzes U8/U9 Pl 19 du 11/10 - 30€
- Cabassut U8/U9 Pl 35 du 10/10 - 30€
- Rodilhan 4 U8/U9 Pl 36 - 30€
- Aubord U6/U7 Pl 26 - 30€
- ENT Uzes U6/U7 Pl 10 du 4 et 11 /10 - 60€

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 29 Novembre (16h30)
- Samedi 13 Décembre (16h30)
- Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**

Sommières : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

Foot Animation - FEMININES

SAMEDI 29 NOVEMBRE

JOURNEE DES CAPITAINE FILLES à ST ANASTASIE de 14H00 à 17H00 (U12-U13-U14-U15-U16-U17-U18)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

